



## **1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (THIERRY AMY)**

### **Projet MétamorpHouse**

Le 14 mars 2019 a eu lieu la deuxième séance d'information publique en présence d'experts du projet MétamorpHouse. Cette manifestation a réuni environ une quarantaine de propriétaires de villas de notre commune qui ont assisté aux présentations d'une notaire, de professionnels du financement immobilier, ainsi que d'un représentant de l'Etat pour la description des possibilités disponibles en matière de subsides dans le cadre de la réalisation de tels projets. Cette manifestation a rencontré une nouvelle fois un succès d'estime et confirme l'intérêt des propriétaires de villas et logements de Cugy pour ce mode de densification douce des quartiers à faible densité. A noter que le processus d'analyse des propriétés des divers candidats se poursuit sous l'égide de Mme Beyeler, responsable de projet, et qu'une synthèse sur l'opportunité ainsi que l'efficacité de l'étude-test MétamorpHouse aura lieu dans le courant de l'année.

### **Révision du plan général d'affectation**

Le 21 janvier 2019, la Municipalité a adopté sa vision stratégique en matière de développement du territoire communal. Cette stratégie a été élaborée après un important travail d'analyse effectué par la Municipalité avec l'aide de ses mandataires, principalement le bureau d'urbanisme GEA et la société iConsulting. Après avoir établi un diagnostic multifocal (démographie-territoire-logement-centralité-scolarité-mobilité-environnement) et pluridisciplinaire qui ont pu renseigner et éclairer la Municipalité sur les enjeux et les potentialités qu'offre le territoire de Cugy en terme de développement, notre Municipalité a conduit une démarche participative auprès de la population et des milieux régionaux pour à la fois tester et challenger le projet de vision stratégique arrêté par la Municipalité et obtenir certaines conformations par rapport aux orientations de développement futur du territoire communal.

Un atelier participatif a ainsi été organisé le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 avec la population. Celui-ci a réuni près d'une centaine de personnes et a rencontré un vif succès. Durant toute une matinée, les participants, sous l'égide des mandataires de la commune, ont pu s'exprimer et tirer des constats sur la situation actuelle prévalant à Cugy puis, dans un deuxième temps, ont été amenés à réfléchir au Cugy de demain. Des enseignements très intéressants ont été tirés de cet atelier participatif par la Municipalité.

Un second atelier participatif a eu lieu quelques jours plus tard en présence cette fois-ci des milieux régionaux, et plus particulièrement des associations régionales de développement économique (Lausanne Région et ARGDV), du Président et des urbanistes du Schéma directeur Nord lausannois, de notre urbaniste conseil, des TL ainsi que d'un promoteur-développeur. Ce second atelier participatif a permis à la Municipalité de tirer les enseignements sur le positionnement de Cugy en tant que centre local dans sa région et vis-à-vis de l'agglomération lausannoise, mais également sur les démarches à entreprendre en vue de se donner une identité plus marquée dans le cadre notamment de la réalisation d'une centralité, ainsi que du développement des activités économiques locales pour



maintenir une vie sociale importante à Cugy. Du point de vue de la mobilité, cet atelier a également permis de souligner que le territoire cugiéran a une taille adaptée aux déplacements en modes doux (vélo et piéton), mais qu'un important travail doit encore être effectué en ce qui concerne la sécurisation des itinéraires et la liaison entre les diverses polarités identifiées au sein de notre village.

Le 7 février 2019 était organisée la séance d'information à la population sur les résultats du processus participatif, ainsi que sur la présentation de la vision stratégique municipale. Près d'une centaine de personnes ont assisté à cette séance d'informations co-animée avec nos mandataires. Les participants à cette séance ont pu librement poser des questions. Cette soirée a rencontré la satisfaction des participants.

En date du 19 février 2019, la Municipalité a adressé au Service du développement territorial du canton de Vaud le questionnaire d'examen préliminaire complété, constituant la première étape formelle de la révision du PGA. Si le préavis n° 18-2019 qui vous est présenté ce soir devait être accepté, la Municipalité poursuivra durant cette année ses travaux en vue de l'élaboration d'un plan des zones révisées qui sera soumis à l'examen préalable du SDT. L'objectif de la Municipalité est toujours de terminer ce processus de redimensionnement du territoire et de révision du PGA d'ici la fin de la législature.

### **Projet éolien EolJorat-Sud – Recours au Tribunal cantonal**

En date du 6 décembre 2018 a eu lieu, sous l'égide de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal, l'inspection locale de plusieurs sites d'implantation d'installations éoliennes prévus dans le cadre du projet de plan partiel d'affectation « Parc éolien EolJorat Sud ». Les sites du Chalet-à-Gobet, de Montheron, de Cugy (quartiers Es Cheseaux et du Motty), ainsi que de Froideville, ont été visités par les représentants de toutes les parties impliquées dans le cadre de cette procédure judiciaire. Les juges cantonaux ont ainsi pu se faire une idée de l'ampleur du projet ainsi que du gigantisme des machines qui seraient installées et de leur impact sur le paysage dans les divers endroits précités. La hauteur de la nacelle ainsi que des pales des éoliennes investiguées a été simulée à la fois par des ballons dirigeables, ainsi que par un drone doté d'une source lumineuse intense, de telle manière à pouvoir se faire une idée plus concrète de la hauteur de ces installations géantes et de leur impact. La météo a rendu difficile cet exercice, mais a permis tout de même de se rendre compte que l'éolienne des Saugealles aurait un impact visuel pour les habitants de notre village et constituerait un véritable problème pour le village de Froideville, qui serait, quant à lui, directement exposé à une vue complète (du pied jusqu'au faite) de deux de ces installations industrielles.

Lors de cette inspection locale, le tribunal avait convenu avec les parties qu'une audience d'instruction aurait lieu le 11 février 2019 et que, dans l'intervalle, les parties pourraient revenir avec de plus amples déterminations, notamment de nouvelles analyses sur la problématique liée au bruit, en particulier nocturne, de telle manière à pouvoir s'assurer du respect des normes OPB avec les installations prévues. Les recourants, dont Cugy, ont ainsi fait parvenir à la CDAP au début du mois de février une étude de bruit réactualisée sur la base des derniers chiffres fournis par les promoteurs. S'agissant des infrasons, la commune de Cugy a également fait parvenir les Lignes directrices relatives au bruit dans l'environnement de la région européenne éditées par l'Organisation Mondiale de la Santé, avec comme objectif de requérir lors de l'audience du 11 février une expertise complémentaire concernant la problématique générale du bruit. Alors que plus de quarante personnes étaient présentes lors de cette audience et s'attendaient à une instruction par le Tribunal, quelle n'a pas été la surprise de tous



les participants de constater que la Cour n'avait aucune intention de procéder à un quelconque complément d'instruction, ni d'ailleurs de poser des questions sur les éléments nouveaux apportés au dossier, mais avait au contraire la ferme intention de clôturer ce jour-là dite instruction et d'entendre les parties dans leurs plaidoiries. Autant dire qu'un ange passa et que sur l'insistance des recourants de demander à la Cour si elle n'avait pas quelques questions à poser pour clarifier notamment les derniers éléments qui lui étaient parvenus de la part des diverses parties depuis l'inspection locale, force a été de constater que la Cour se trouvait fort empruntée par une telle demande, s'estimant pleinement informée. Finalement lassée de notre insistance, elle a fini par lâcher que de toute façon si nous devions estimer que nos droits avaient été bafoués en l'occurrence, nous aurions toujours la possibilité de recourir contre leur décision auprès du Tribunal fédéral. Qu'en penser ? Nous vous en laissons seuls juges. Mais le sentiment qui ressort d'une telle manière de procéder ne laisse rien présager de bon sur une issue favorable de ce recours pour les recourants, dont Cugy. Nos craintes peuvent être d'autant plus fondées que, dans l'arrêt rendu récemment par cette même Cour dans le projet éolien de Sainte-Croix, la CDAP a, dans la pesée des intérêts, favorisé ce genre de projet conformément à ce que prévoit la nouvelle Loi fédérale sur l'énergie, tout en minimisant les impacts en découlant notamment sur l'environnement ainsi que sur la santé publique des populations concernées. Un jugement de la CDAP dans cette affaire est attendu d'ici cet été.

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (THIERRY AMY)**

### **Mise au concours du poste de secrétaire municipal-e adjoint-e**

En date du 30 juin 2019, notre secrétaire municipale adjointe Mme Simone Riesen prendra une retraite bien méritée après 7 ans de service au sein de notre Administration. Afin de repourvoir ce poste dans le courant de l'été, celui-ci a été mis au concours cette semaine. Le cahier des charges de ce poste a été légèrement remanié, de telle manière à pouvoir chercher des compétences plus spécifique dans les domaines de la communication (y.c. gestion des moyens multimédia) et de la gestion RH, ceci afin de soutenir la Municipalité et son secrétaire municipal dans ces deux domaines importants pour le futur.

## **3. AFFAIRES SCOLAIRES (JEAN-PIERRE STERCHI)**

### **Assemblée générale de l'ASICE du 26 mars 2019**

Au plan comptable, le budget 2018 a été respecté puisque la différence entre le montant budgété et le résultat des comptes représente une non-dépense de CHF 210'947.30. Une augmentation du coût de l'élève est constatée par rapport à 2017 (2017 : 4'462.53 / 2018 : 4'674.73) mais ce coût est en-dessous du budget 2018 qui prévoyait un montant de CHF 4'734.30. Cependant, le coût de l'élève aurait été encore plus bas si l'établissement scolaire n'avait pas « perdu » 32 élèves entre le 1<sup>er</sup> octobre 2017 (date retenue pour l'établissement du budget) et le 1<sup>er</sup> octobre 2018 (date retenue pour comptes). Pour les quatre communes, les comptes 2018 sont en-dessous du budget.

Le Conseil intercommunal a accepté à l'unanimité le rapport annuel et les comptes de l'ASICE et a ainsi donnée décharge au Comité de direction de sa gestion et des comptes pour l'année 2018.



Au plan des informations figurant dans le rapport de la nouvelle directrice de l'établissement scolaire, nous pouvons relever que :

- L'EPS de Cugy et Environs fait partie des 10 établissements scolaires choisis pour mener à bien le projet pilote « sciences informatiques et projets numériques » par le DGEO.
- La palette de « services » de soutien en milieu scolaire augmente pour accompagner les élèves en difficultés relationnelles et sociales.
- L'école ne gère plus la planification, ni l'organisation des transports scolaires. La responsabilité de l'organisation des transports a été reprise par l'ASICE comme le prévoit la répartition des tâches entre les communes et le canton. Au vu de la complexité de la gestion de ce dossier, le Codir de l'ASICE a mandaté un bureau spécialisé pour l'établissement et la gestion des transports. Ce bureau a mis en place l'horaire de la rentrée 2018 à la satisfaction générale des utilisateurs et du Codir.
- Face aux besoins impérieux d'espaces, l'ASICE a décidé d'optimiser les volumes et surfaces du collège de la Combe en créant ou adaptant de nouveaux locaux à la satisfaction de l'établissement scolaire.
- Le Tribunal fédéral ayant décrété que les prestations fournies par l'école obligatoire devaient être gratuites pour les parents, l'ASICE a augmenté son soutien financier afin de pérenniser les sorties et les camps.
- L'offre de soutiens du Conseil d'établissement à la transition école-métiers s'inscrit dans la durée et s'avère de plus en plus précieux : projet Lift, ateliers de simulation d'entretiens d'embauche, adhésion à l'opération Mon'Apprentissage, qui permet aux jeunes de rencontrer des représentants des entreprises locales afin de leur faciliter la recherche de stages voire d'une place d'apprentissage.

#### **4. JEUNESSE (JEAN-PIERRE STERCHI)**

##### **Accueil de jour des enfants**

Le Codir de l'ASICE étudie actuellement la mise en place d'un accueil des 7 et 8P conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Les prestations parascolaires minimales des communes indiquent que pour les enfants scolarisés en 7 et 8P, l'accueil doit être organisé au moins durant la pause de midi et l'après-midi, à l'exception du mercredi après-midi. Cet accueil parascolaire devra être mis en œuvre d'ici à fin 2021, mais il est envisagé de proposer cette prestation dès la rentrée scolaire 2020. Le Codir analyse actuellement les besoins des familles par une enquête en cours (voir site de l'ASICE). Le Codir de l'ASICE envisage d'étendre cet accueil aux élèves du secondaire (de 9 à 11<sup>ème</sup>) sous une forme qui reste à définir.

La collaboration avec les Municipalités est essentielle, car le financement de cet accueil ne devra pas se reporter sur le coût de l'élève. Un budget spécifique devra être créé et il concernera la sécurité sociale. L'aide d'une personne ressource a été requise pour nous accompagner dans les phases d'analyse de nos besoins et de conception du projet. L'infrastructure nécessaire devra être située à Cugy, siège du secteur secondaire et de la majorité des 7-8P de nos communes. La réalisation d'un Centre de vie infantine permettra de libérer un espace au rez-de-chaussée du collège du Motty. Cet emplacement pourrait permettre la mise en place d'une cantine pour le 7-8P à midi et d'un accueil élargi aux 7 à 11<sup>ème</sup> l'après-midi. La décision n'a pas encore été prise et le projet fera l'objet d'un préavis proposé au



Conseil intercommunal de l'ASICE avec, au préalable, un travail en collaboration avec les Municipalités afin de présenter un projet soutenu par les quatre organes exécutifs.

## **5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE (GÉRALD CHAMBON)**

### **1<sup>ère</sup> rencontre Municipalité-Entreprises**

À la suite du retour d'expériences positives de plusieurs Municipalités lors de la commission du développement économique de Lausanne Région en juin 2018, la Municipalité a décidé de convier le 21 mars dernier les entreprises de la Commune à une première rencontre économique. Cette démarche a pour but de renforcer l'attractivité du commerce local et de favoriser et diversifier les activités économiques sur notre territoire. La Municipalité souhaite, par cette rencontre, instaurer un dialogue durable, des relations directes et établir des conditions-cadre favorables avec les entreprises de la place.

Organisée avec le soutien de Lausanne Région, cette première rencontre a réuni près de 70 personnes autour de quatre thèmes intéressants :

- Une planification territoriale favorable au développement des entreprises locales ;
- Développement économique : les actions de la Municipalité à l'horizon 2021 ;
- Soutiens et outils en faveur des entreprises de la région ;
- RIE III vaudoise et RFFA : quelles perspectives d'imposition pour les entreprises ?

De nombreux échanges ont eu lieu pendant l'apéritif qui a suivi et, à n'en pas douter, cette soirée a été fort appréciée par les participants et les organisateurs qui ont atteint leurs principaux objectifs.

Pour rappel, la commune de Cugy compte 187 entreprises dont 76% sont actives dans le secteur tertiaire. Si 817 emplois sont recensés sur son territoire, les branches économiques de la construction (17.7%), de la santé et de l'action sociale (16.6%), ainsi que de l'industrie (13.7%) représentent les plus importants employeurs de la commune. Le commerce représente également une part importante de l'économie locale avec 12% des emplois.

### **Organisation de la première édition de la Suisse Bouge à Cugy**

Pour la première fois, la commune de Cugy va organiser la manifestation la « Suisse bouge ». Il s'agit d'un programme destiné à générer plus d'activité physique dans les communes suisses. Il a été créé à l'occasion de l'Année internationale du sport en 2005. Depuis, le nombre de communes participantes augmente chaque année.

Les communes, en partenariat avec les associations, clubs, écoles, entreprises et d'autres partenaires vont organiser des manifestations sportives et axées sur l'activité physique sur le plan local pendant un mois. A Cugy, la « Suisse bouge » se déroulera du 1<sup>er</sup> mai au 2 juin 2019.

Durant tout le mois de mai, des activités vont être proposées, avec notamment deux événements d'envergure : le défi national de gym et la fête sportive de Cugy avec le Tour du Pays de Vaud (TPV).



*Le Défi national de gym : venez défendre les couleurs de Cugy !*

Cugy va participer à « La plus grande leçon de gym de Suisse », un programme national ayant pour but de promouvoir l'activité physique au sein de la population et de mobiliser un maximum de personnes. Pour ce faire, Cugy organisera 60 minutes de leçon de gym entre 13h00 et 16h00 le dimanche 5 mai et sera en compétition avec les communes de même taille au niveau national. Tout le monde peut y participer, peu importe l'âge ou le niveau d'entraînement. Ce qui importe n'est pas d'établir une performance sportive, c'est le plaisir de « bouger » qui est au cœur de la manifestation. Venez avec un t-shirt rouge ou blanc et participez nombreux à « la plus grande leçon de gym de Suisse ».

*La journée sportive : le 1<sup>er</sup> juin 2019*

Réservez d'ores et déjà la journée du samedi 1<sup>er</sup> juin 2019 qui sera festive et sportive à Cugy ! De nombreuses activités vous seront proposés à la suite du départ d'une étape du tour du Pays de Vaud à Cugy dès 8h30, avec notamment gymkhana cycliste, randonnée à vélo, initiation au vélo à assistance électrique, séances de découverte de Body Attack, Gym Senior, Yoga Kids, Zumba et Capoeira.

### **Organisation du Tour du Pays de Vaud (TPV) à Cugy**

Le matin du samedi 1<sup>er</sup> juin 2019 l'une des étapes du 51<sup>e</sup> Tour du Pays de Vaud cycliste partira de notre village (Cugy-Bière – 82.7 km – déniv. 1'469m). Cet évènement vous permettra de découvrir et de côtoyer la relève du cyclisme international (17-18 ans) dans une compétition comptant pour la Coupe des Nations Juniors de l'Union cycliste internationale (UCI). Cette manifestation sera suivie dès le matin d'animations liées au vélo pour petits et grands, avec notamment un Gymkhana vélo, une randonnée à vélo à travers le village et des initiations au VTT à assistance électrique.

*Programme indicatif :*

- *Animations dès 08h00*  
Venez découvrir la préparation sportive des jeunes coureurs, sentir l'excitation de l'avant course, assister à la présentation des équipes et des coureurs précédant le départ.
- *Départ du TPV dès 08h30*  
Assistez au départ de l'une des étapes du 51e Tour du Pays de Vaud cycliste.
- *Gymkhana vélo dès 09h00*  
Le gymkhana est un parcours d'agilité à vélo destiné aux enfants, qui a pour but d'entraîner la bonne maîtrise de celui-ci.
- *Vélo randonnée dès 09h00*  
Randonnée à vélo pour toute la famille d'environ 10km entre campagne et forêt, avec différents postes animés de jeux et questionnaires pour adultes et enfants. Il s'agit d'une randonnée et non une course chronométrée !
- *Initiation au VTT à assistance électrique dès 10h00*  
Venez profiter de conseils de professionnels et découvrez au travers d'un parcours balisé les joies du vélo accessibles à tous.



- *Tout au long de la journée petite restauration et boissons organisée par l'USL, puis d'un après-midi consacré au sport avec la « Suisse bouge ». Plus d'informations ces prochaines semaines !*

## **6. BÂTIMENTS PUBLICS (CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI)**

### **Appel d'offre à investisseur et projet UAPE**

L'appel d'offre à investisseur faisant suite au préavis n° 14-2018 est arrivé à terme en décembre 2018. Ne s'agissant pas d'un appel d'offre public au sens propre du terme, la Municipalité a pu entrer en négociation avec deux investisseurs potentiels pour finalement déboucher sur une convention en passe d'être signée avec la Fondation de Prévoyance Romande Energie. Après signature de ladite convention, une servitude de droit de superficie constituée en droit distinct et permanent (DDP) sera immédiatement concédée à la Fondation de Prévoyance Romande Energie pour que les travaux puissent être réalisés en son nom par Romande Energie Services SA en tant qu'entreprise totale.

La Municipalité a œuvré à la négociation de la solution la plus avantageuse pour les intérêts de la Commune. Ainsi, à la fin des travaux, les locaux seront mis à disposition de la Commune par le biais d'un usufruit. La Commune sera donc usufruitière et non pas locataire et, de ce fait, assumera l'entretien et les éventuels futurs travaux de rénovation du bâtiment. Conformément au préavis, la Fondation de prévoyance Romande Energie versera annuellement à la Commune une redevance pour le DDP de CHF 34'000.-. Le loyer annuel est quant à lui fixé à 260.-/m<sup>2</sup>. L'usufruit durera environ 35 ans, aux termes desquels le bâtiment sera remis en propriété à la Commune pour zéro franc. La durée exacte de l'usufruit sera déterminée à la fin des travaux, après le bouclage du décompte final. L'assiette territoriale a été définie et un segment de 1'200 m<sup>2</sup> a été sorti du DDP. Cette partie de terrain sera laissée à l'usage du locataire en attendant un éventuel développement.

Un contrat de bail sera conclu avec l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (Efaje). La fixation du loyer devra intégralement couvrir ce que la Commune devra payer à la Fondation de Prévoyance Romande Energie. Les charges courantes pourront être répercutées sur le locataire ainsi que, par la suite, certains frais de rénovation conformément aux règles appliquées en droit du bail.

Un Comité de pilotage (Copil) composé d'un représentant de la Fondation, deux représentants de la Municipalité et un représentant de l'entreprise totale assurera la direction du partenariat. Chaque représentant aura une voix. Les décisions seront prises à l'unanimité. Un représentant de l'Efaje, avec voix consultative, sera ponctuellement invité aux séances du Copil.

Le Copil aura notamment les compétences suivantes : approuver les plans et le planning de construction, approuver le descriptif de construction, approuver les documents de mise à l'enquête ainsi que le contrat d'entreprise totale.

La mise à l'enquête est prévue pour fin mai 2019, le début des travaux pour l'automne de la même année et la remise du bâtiment devrait se faire à fin 2020.



## **7. TRANSPORTS PUBLICS (FRÉDÉRIQUE ROTH)**

### **Report de la mise en service de la ligne TL 54**

En date du 7 mars 2019, le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) informait la Municipalité que, suite à deux recours en date du 6 février dernier, la prolongation de la ligne TL 54 ne pourrait pas avoir lieu le 11 août prochain comme prévu. La mise en service est ainsi reportée à décembre 2019.

## **8. ROUTES ET TRAVAUX (FRÉDÉRIQUE ROTH)**

### **Assainissement du bruit routier**

Approuvée par le Conseil d'Etat en date du 22 août 2018, l'étude d'assainissement du bruit routier de Cugy a autorisé le versement de la subvention fédérale en lien avec les mesures d'assainissement contre le bruit réalisées de manière anticipée. Décompte fait, ce sont ainsi CHF 79'471.06 qui ont été versés le 15 mars 2019 à la Commune en lien avec les études de bruit, la création du giratoire des Biolettes et la mise en place d'un revêtement phono-absorbant.

Pour rappel, le concept retenu par l'étude d'assainissement prévoit la mise en place de dix mesures de protection contre le bruit. Cinq d'entre elles concernent la pose de revêtement phono-absorbant et cinq autres, la mise en place d'éléments de modération du trafic et des vitesses de circulation. Malgré la mise en place de ces mesures d'assainissement, les valeurs limites d'immission à l'horizon 2040 seront dépassées pour 74 bâtiments. Ils feront l'objet d'une décision d'allègement de l'obligation d'être assainis, selon l'Article 14 de l'Ordonnance sur la Protection contre le bruit (OPB). A ce titre, et préalablement à l'enquête publique, la Municipalité organisera dans le courant de l'année une séance d'information destinée aux propriétaires concernés.

### **Chantier du giratoire RC 501**

Les travaux préparatoires en lien avec la création d'un giratoire au nord de Cugy ont débuté le 4 mars 2019. L'extrémité ouest du chemin des Petits-Esserts a été condamnée au trafic automobile et un nouveau passage pour piétons a été mis en place. Les premières interventions ont consisté au démontage de l'éclairage public alimenté de manière aérienne, à la réalisation de sondages, ainsi qu'à la déviation et la rénovation d'une partie des conduites souterraines située dans la partie herbeuse à l'Est de la route. Le Service de l'Eau de la Ville de Lausanne ainsi que la Commune de Bretigny-sur-Morrens se sont joints à Cugy pour rénover leur réseau d'eau potable dans le périmètre impacté.

La suite du chantier se poursuivra par phases afin de permettre le maintien d'un trafic bidirectionnel, exception faite d'interventions ponctuelles.





## **9. SERVICES INDUSTRIELS (FRÉDÉRIQUE ROTH)**

### **Réseau d'eau potable**

Suite à l'identification en début d'année d'une surconsommation inhabituelle d'eau potable d'environ 100m<sup>3</sup>/jour, une analyse des pertes d'eau sur l'ensemble du réseau de distribution a été mandatée. En plus des fuites déjà localisées par le Service de Voirie, elle a permis d'identifier trois fuites supplémentaires ainsi que plusieurs dysfonctionnements sur des bornes hydrantes. Les mesures correctives ont été prises dans les meilleurs délais et la situation semble à présent être revenue à la normale. A noter que, globalement, le rapport d'analyse concluait : « le réseau de conduites d'eau se trouve dans un bon état. L'état des hydrantes est bon ».

## **10. ESPACES PUBLICS ET COURS D'EAU (ROLAND KARLEN)**

### **Remise à ciel ouvert du ruisseau « Derrey le Motty »**

La Municipalité voit un intérêt à explorer la possibilité d'une remise à ciel ouvert du ruisseau « Derrey le Motty » pour notre village. Elle a ainsi mandaté en ce sens un bureau d'étude pour la réalisation d'une analyse préliminaire. Cette démarche est également concertée avec l'actuelle révision du PGA. Pour l'heure, il s'agit d'une intention de projet, pour laquelle la Municipalité souhaite dès à présent informer et consulter les propriétaires fonciers et les riverains concernés. Une première réunion est prévue pour la fin du mois d'avril.

Il est à noter que le canton peut entrer en matière pour subventionner un tel projet de remise à ciel ouvert jusqu'à concurrence de 95%. Les subventions s'appliquent en principe à toutes les prestations requises ; à la fois les études de faisabilité, l'établissement du projet, son exécution et les frais d'acquisition des terrains.

Une première tranche de CHF 5'000.- a été prélevée sur le budget 2018 pour la réalisation d'une étude préliminaire sur un tronçon réduit du projet de renaturation (160 m).